

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 octobre 2015**

Décision n° **CP-2015-0514**

commune (s) : Saint Priest

objet : Quartiers de Bel Air, Bellevue, Garibaldi et Beauséjour - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions - Approbation de conventions

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 octobre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 octobre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Laurent (pouvoir à M. Crimier), Rabatel (pouvoir à M. Claisse), Belaziz.

Commission permanente du 12 octobre 2015**Décision n° CP-2015-0514**

objet :	Quartiers de Bel Air, Bellevue, Garibaldi et Beauséjour - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions - Approbation de conventions
service :	Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.20.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) représente un axe d'intervention prioritaire du contrat de ville Métropolitain approuvé pour la période 2015-2020, par délibération n° 2015-0410 du Conseil du 29 juin 2015.

Par délibération du Conseil n° 2015-0633 du 21 septembre 2015, la Métropole de Lyon a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'actions annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2015.

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité transversale aux projets de développement des quartiers de Saint Priest inscrits au Contrat de Ville de la Métropole de Lyon. Les quartiers concernés sont Bel Air, Bellevue, Garibaldi inscrits en Quartier prioritaire politique de la ville (QPV), et Beauséjour inscrit en quartier de veille active.

La démarche de GSUP est inscrite au cœur des enjeux des projets de développement social et urbain des quartiers. Elle constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux (collectivités, institutions, bailleurs, associations, régies de quartiers) aux problématiques spécifiques et récurrentes de ces quartiers. Pour lutter contre ces phénomènes et afin de tenter d'enrayer le processus de déqualification et/ou le manque d'attractivité de ces quartiers, sont mises en œuvre, chaque année, des actions portant sur :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration du lien social,
- la participation des habitants,
- l'amélioration de la tranquillité des habitants.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2015, le coût global de la GSUP sur la Commune de Saint Priest est estimé à 238 369 € TTC. Le programme soutenu par la Métropole s'élève à 222 766 €, avec un engagement financier pour la Métropole de Lyon d'un montant de 43 158 € nets de taxes, au titre de la politique de la ville issue du contrat de ville de la Métropole de Lyon.

Le tableau détaillant la répartition des différentes participations financières est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2015-0663 du Conseil de la Métropole de Lyon du 21 septembre 2015 relative à la définition du cadre d'intervention de la Métropole pour le financement des programmes d'actions annuels en matière de GSUP et donnant délégation à la Commission permanente ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - les programmations de gestion sociale et urbaine de proximité de Saint Priest, pour les quartiers Bel Air, Bellevue, Garibaldi et Beauséjour pour l'année 2015, telles que ci-annexées,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement à hauteur de 43 158 € réparties comme suit :

- 21 000 € au profit de la ville de Saint Priest,

- 9 343 € au profit de la Régie Pautet,

- 8 600 € au profit de la Régie Centrale Immobilière,

- 3 000 € au profit d'Est Métropole habitat,

- 1 215 € au profit de l'Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA),

c) - les conventions à passer entre les bénéficiaires et la Métropole de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 657 4 - fonction 52 - opération n° 0P17O4362.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 octobre 2015.